

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

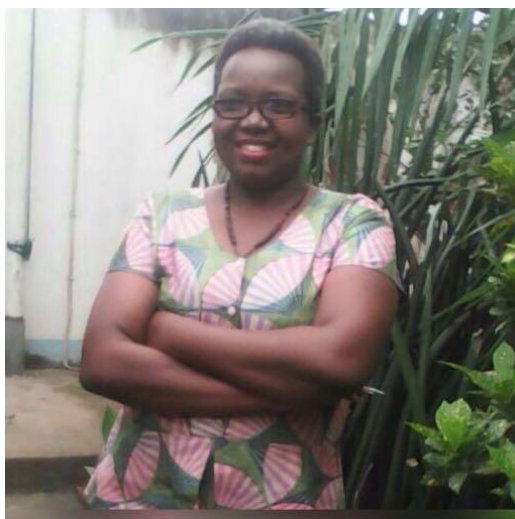
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°43 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 23 au 29 janvier 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 29 janvier 2017, au moins 387 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	4
<i>I.1 DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	4
<i>.I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	5
<i>I.3. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	5
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	6
<i>I.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	6
<i>I.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	7
<i>I.5. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI</i>	7
<i>I.6. DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU BURUNDI</i>	8
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	10
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i>	10
<i>II.2. JUSTICE POPULAIRE</i>	10
<i>II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	10
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	12

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRARUDI : *Brasserie et Limonaderie du Burundi*

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

CPP : *Code de Procédure Pénale*

DDH : *Défenseurs des Droits Humains*

EAC: *East African Community*

FAB: *Forces Armées Burundaises*

MP : *Ministère Public*

ONG : *Organisation non Gouvernementale*

PJ : *Police Judiciaire*

PMPA : *Partis et Mouvements Politiques Armés*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SNR : *Service National de Renseignement*

SOSUMO : *Société Sucrière du Moso*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UA : *Union Africaine*

VOA : *Voix d'Amérique*

1. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 7 personnes ont été tuées, 16 torturées, 1 portée disparue et 123 personnes arrêtées arbitrairement. Des policiers, des agents du SNR et des militaires en collaboration avec des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations de droits humains.

Le phénomène de cadavre est relevé dans ce numéro. Au moins 6 cadavres ont été enregistrés par la Ligue Iteka au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Ce bulletin relève des cas d'assassinats, des cas d'arrestations arbitraires et de disparitions forcées dont sont victimes des présumés opposants, des membres des partis politiques de l'opposition et des militaires et policiers ex-FAB.

Cette période a été marquée par une « attaque armée » dirigée contre le camp militaire de Mukoni en province Muyinga que des observateurs s'accordent tous à qualifier de montage pour justifier une nouvelle vague d'assassinats, de tortures et d'arrestations contre les militaires ex-FAB.

Au moins 13 anciens militaires ex-FAB ont été arrêtés pendant cette semaine concernée par le bulletin.

Le bulletin dénonce une justice deux poids deux mesures qui considère les opposants politiques du CNDD-FDD, les militaires ex-FAB comme étant contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. La justice instrumentalisée par le pouvoir du CNDD-FDD est appelée à frapper fort contre eux au moment où elle tourne le dos en faveur des proches de ce pouvoir.

Il revient sur le droit à la sécurité alimentaire qui est aggravé par des mesures de montée de taxes dans tous les secteurs de la vie et sur tous les produits de première nécessité dans l'objectif de combler le budget général de fonctionnement des institutions au détriment de la survie alimentaire de la population burundaise déjà précaire. La conséquence étant la famine qui emporte des vies humaines au Burundi sans aucune assistance humanitaire.

Des burundais continuent à fuir le pays suite au terrorisme imposé par les Imbonerakure et suite à la famine, à destination de la Tanzanie qui en devient de plus en plus hostile compte tenu des effectifs de réfugiés chaque jour montants.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des opérations de fouilles perquisition, d'arrestations, de tortures, d'enlèvements, d'assassinats et la continuité des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

1. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

1.1 DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Trois personnes dont un militaire tuées en commune et province Muyinga

Dans la nuit du 23 au 24 janvier 2017, vers 2 heures, de tirs nourris ont été entendus aux environs du camp militaire de Mukoni, en commune et province Muyinga. Selon le porte-parole de la FDN, Colonel Gaspard Baratuzza, il s'agissait d'un groupe de bandits qui cherchait à voler dans les ménages de la

localité. D'autres sources sur place ont indiqué que c'est un complot tentaculaire qui touche de nombreux camps militaires afin de pouvoir arrêter des militaires ex-FAB du camp militaire de Mukoni et des autres camps soupçonnés être contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Le lendemain, trois corps sans vie ont été retrouvés à 2 km du camp militaire de Mukoni sur la colline Rusengo, commune et province Muyinga. Parmi ces cadavres, figurait celui de l'Adjudant François Nkurunziza, administrateur du camp Mukoni qui avait été arrêté le 24 janvier 2017 dans l'après-midi, puis remis à la police. Son corps était criblé de balles et était avec deux autres cadavres non identifiés qui serait aussi de militaires, selon les mêmes sources. L'administration a ordonné leur enterrement à la sauvette sans enquêtes.

Un militaire tué au camp militaire de Mutukura en province Cankuzo

En date du 26 janvier 2017, le major Dieudonné Karashira S3 du camp de Mutukura chargé des opérations et instructions, a été tué par caporal Ntahomvukiye. Selon le porte-parole de la FDN, le colonel Gaspard Baratuza, il s'agissait d'un accident. Selon la même source, major Dieudonné Karashira se promenait dans le camp et des militaires en patrouille se sont trompés et ont tiré sur lui par mégarde. Selon d'autres sources sur place, le caporal a tiré sur major Dieudonné Karashira au moment où ce dernier tentait de l'arrêter dans l'affaire liée à l'attaque du 24 janvier 2017 contre le camp militaire de Mukoni dans la province Muyinga. Le major était connu comme étant très actif dans la répression des militaires ex-FAB, il venait de procéder à l'arrestation de l'Adjudant Nimubona, la veille. Il circulait vers 18 heures au marché de Cankuzo en date du 26 janvier 2017 avec dans ses mains beaucoup de menottes.

1.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Un militaire arrêté et porté disparu à l'Aéroport international de Bujumbura, Mairie de Bujumbura

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 janvier 2017 indique qu'en date du 21 janvier 2017, un militaire ex-FAB de grade d'adjudant major Elysée Nduwumukama a été arrêté à l'aéroport international de Bujumbura, en Mairie de Bujumbura et conduit vers une destination jusqu'ici inconnue. Selon des témoins, des agents du SNR l'ont intercepté au moment où il était de retour de sa mission de maintien de la paix en République Centrafricaine. Les sources en provenance de ses collègues de la MINUSCA indiquent que ce militaire avait été incarcéré en République Centrafricaine, suite à un montage du capitaine Ndayisaba, qui l'accusait de divulguer des papiers sur lesquels étaient inscrits les montants que le gouvernement du Burundi retire sur les indemnités octroyés à chaque militaire Burundais à la MINUSCA.

1.3. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Au moins 12 militaires arrêtés et torturés dans plusieurs camps militaires après l'incident de Mukoni en province Muyinga

Au moins 12 militaires ex-FAB, tous de la composante sociale Tutsi, provenant des différents camps militaires ont été arrêtés et torturés après l'incident survenu dans la nuit du 23 au 24 janvier 2017 aux environs du camp militaire de Mukoni en province Muyinga. Selon des sources sur place, des agents du SNR en compagnie avec des Imbonerakure les ont torturés avant de les remettre au parquet puis jugés par le TGI en flagrance. Ces militaires sont : major José Runyange, Lieutenant Moise Nimubona arrêté et torturé le 26 janvier 2017 au camp Mukoni. Le premier avait été récemment muté du camp Nyanza-lac. Les deux étaient au camp la nuit de dudit incident de Mukoni, témoignent d'autres militaires. L'Adjudant Nzojyobiri, l'adjudant Harerimana, caporal-chef Fulgence Ndayikengurutse, ancien chauffeur de la garde présidentielle BSPI avant d'être muté au camp Mukoni ont tous été arrêtés et torturé le 24 janvier 2017. Le caporal-chef a eu le bras cassé suite aux tortures, il a été privé de nourriture pendant deux jours. Le caporal-chef Eric Ndagijimana, arrêté le 24 janvier 2017 et torturé au 221^{ème} bataillon commando de Gitega, a été transféré à Muyinga où il a été horriblement torturé jusqu'à ne plus pouvoir tenir debout. Le

caporal-chef Richard Nkurunziza du 22^{ème} bataillon blindé de Gitega a été arrêté le 24 janvier 2017 sur une position militaire de Nyanzari puis transféré à Muyinga où il a été horriblement torturé, trois dents cassés. Le caporal-chef Emmanuel Bizimana a été arrêté et torturé, le 25 janvier 2017, par des policiers et des Imbonerakure à son domicile en province Rumonge alors qu'il était en congé. Le caporal-chef Amédée Niyukuri du 312^{ème} bataillon commando de Ngozi a été arrêté le 25 janvier 2017 et a été torturé avec un fer à repasser chaud. Un autre militaire ex-FAB, Jean Marie Hatungimana, ancien chauffeur du Major Marius Gahomera, a été arrêté le 26 janvier 2017 au camp Mutukura puis transféré en province Muyinga, Adjudant Ildfonse Nimubona a été arrêté et torturé le 25 janvier 2017 au camp militaire de Mutukura en province Cankuzo, caporal Ntahomvukiye a été arrêté et torturé le 26 janvier 2017 au camp militaire de Mutukura en province Cankuzo puis transféré à Muyinga. Le caporal avait tiré à mort sur le major Dieudonné Karashira qui venait l'arrêter avant de se rendre. L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 janvier 2017 indique que ces militaires arrêtés sont en train d'être éparpillés dans différents endroits.

Deux personnes torturées en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 26 janvier 2017, vers minuit, 2 personnes Kevin Kwizera, âgé de 25 ans, originaire de la colline Buhonga- Masarara et Eric Mpawenimana, âgé de 23 ans, originaire de la colline Mwico ont été torturées par major Kamenge, chef de poste militaire situé au Lycée Buhonga, en zone Ruyaga, commune Kanyosha. Selon des témoins, le premier a eu son bras droit et une cheville cassés. Les victimes ont été accusées d'avoir volé l'argent d'un commerçant de manioc prénommé Samuel, habitant sur la colline Buhonga. La même source indique que ce chef de poste avait reçu de l'argent de la part de Samuel pour torturer ces deux personnes jusqu'à ce qu'ils acceptent l'accusation. Les victimes Kevin Kwizera et Eric Mpawenimana reçoivent des soins au CDS Ruyaga, selon des informations recueillies sur place.

Deux personnes torturées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 23 janvier 2017, un homme du nom d'Amani, a été torturé par des policiers, à la 1^{ère} avenue de la zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura. Sa sœur a été aussi battue par ces mêmes policiers alors qu'elle criait pour que les gens viennent en aide à son frère.

1.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

1.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Deux personnes arrêtées en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 21 janvier 2017, une femme policière du nom de Manera Ntakirutimana a été arrêtée avec son mari, en zone Musaga, Mairie de Bujumbura après une fouille perquisition organisée dans une maison familiale située sur la 2^{ème} avenue de la zone Musaga. Selon des sources sur place, des tenues policières usagées ont été trouvées dans cette maison où habitait cette famille avant de déménager vers la zone urbaine de Kanyosha. La police les a ainsi accusés de collaborer avec les groupes rebelles. Ces mêmes sources nous indiquent que cette femme policière est détenue au cachot au commissariat municipal, au moment où son mari a été conduit au cachot de la zone urbaine Musaga.

Trois personnes arrêtées en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 24 janvier 2017, trois personnes Eddy Ndikubwayo, Kwirikiye et Calixte ont été arrêtées par les policiers du poste de Mayuyu, sur la colline Ndayi, zone Bikanka, commune Mukike, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, la police les a accusées de détenir une grenade alors rien de compromettant n'a été trouvé lors de la fouille perquisition. Les victimes ont été conduites au cachot du parquet en commune Kabezi.

Une personne arrêtée en commune et province Rutana

En date du 24 janvier 2017, vers 10 heures, un pompiste prénommé Samuel a été arrêté sur la station ENGEN situé dans la localité de Birongozi au chef-lieu de la province Rutana. Selon une source sur place, le chef provincial SNR, Jovin Cishahayo, l'a conduit dans un cachot clandestin se trouvant dans sa résidence l'accusant de vendre l'essence dans des bidons. Il a été relaxé vers 16 heures de cette même journée avec l'interdiction de ne plus vendre le carburant dans des bidons.

Deux personnes arrêtées en commune Bukeye, province Muramvya

Une information parvenue à la rédaction de ligue Iteka en date du 27 janvier 2017 dénonce une arrestation arbitraire qui a ciblé, en date du 9 janvier 2017, le nommé Cyrille Nshimirimana, originaire de la localité de Rweteto, commune Bukeye, province Muramvya. La victime a été accusée de concubinage et soustraction aux obligations légales et incarcéré au cachot de poste de police de la commune Bukeye. Il a été relâché le 27 janvier 2017 par le parquet qui a estimé que le détenu avait été victime d'injustice.

Un autre citoyen nommé Laidi Ndayizeye a été aussi victime d'arrestations arbitraire en date du 6 janvier 2017 et incarcéré au cachot du poste de police en commune Bukeye, accusé de tentative d'assassinat et d'inceste. Selon une source sur place, la victime a comparu au parquet, le 27 janvier 2017.

Les deux cas violent l'article 111 al.3 du CPP burundais qui dispose que : « *La comparution devant le juge doit avoir lieu au plus tard dans les 15 jours de la délivrance du mandat d'arrêt...* ».

Au moins 100 personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 25 janvier 2017, après les coups de feu du 24 janvier 2017 soir dans le quartier de Gitaramuka zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura les forces de l'ordre ont ceinturé le quartier. Selon des sources sur place, plus de 100 personnes ont été retenues puis relâchées après vérification des cahiers des ménages. Les personnes arrêtées avaient été rassemblées aux bureaux de la zone et étaient tous inscrites dans les cahiers de ménage et avaient leur carte d'identité selon les mêmes sources.

1.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES

Quinze cas de détentions illégales en province Rutana

En date du 27 janvier 2017, quinze détenus étaient encore au cachot du poste de police de la province Rutana alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 18 décembre 2016 et du 19 janvier 2017. C'est une violation flagrante de l'article 37 du CPP que l'autorité de la province Rutana néglige malgré des dénonciations répétitives et incessantes faites par des ODHs.

1.5. JUSTICE EQUITABLE AU BURUNDI

Un procès expéditif des militaires ex-FAB en province Muyinga

En date du 26 janvier 2017, au TGI Muyinga, 18 personnes dont 7 militaires, un policier et 10 civils arrêtées dans l'affaire de « vol en bande organisée avec armes à feu », perpétré, selon le SNR, près du camp militaire de Mukoni, ont comparu en audience publique dite de flagrance. Dans ce dossier entouré de plusieurs zones d'ombre, que les observateurs et les témoins désignent comme un montage des services de sécurité pour arrêter des présumés opposants du 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza. Selon des sources sur place, parmi les militaires comparus, il y avait ceux qui étaient dans un état critique suite aux tortures qu'ils ont subi par des policiers et des Imbonerakure. Le Caporal-chef Fulgence Ndayikengurutse, a été privé de nourriture depuis son arrestation et son bras avait été cassé. Il criait tout le temps au moment de l'audience. Le caporal-chef Eric Ndagijimana, ne pouvait pas tenir debout et répondait aux questions des juges étant allongé par terre suite aux tortures qu'il avait subi. Le caporal-chef Richard

Nkurunziza, répondait difficilement aux questions des juges, avec trois dents cassées. Le Caporal-chef Amédée Niyukuri avait une plaie suite à un coup de fer à repasser chaud qui avait été posé sur son corps.

Des analystes de chroniques judiciaires dénoncent le fait que l'affaire ait été jugée en flagrance bien que les personnes arrêtées n'avaient pas été attrapées en flagrant délit et ont été arrêtés dans des endroits différents. En outre, le Tribunal a agi sous la pression du pouvoir et a accepté d'interroger des personnes visiblement sous la torture et en l'absence de leurs avocats. En temps normal et conformément à la loi, le juge ordonne que les blessés soient d'abord soignés. En outre, l'article 210 du CPP reconnaît à l'inculpé le droit de se choisir un avocat, ce qui est une formalité d'ordre public. L'article 214 du même code précise que si l'affaire n'est pas en état de recevoir jugement, le juge en ordonne le renvoi à la prochaine audience. Ce qui a suscité beaucoup d'inquiétude sur le sort réservé à ces accusés. Sept militaires et un policier ont été condamnés à 30 ans de prison ferme et une amende de 5 millions chacun. Deux serveurs d'un bistrot situé dans les locaux de la croix rouge en province Muyinga ont été condamnés à payer une amende de 100.000 fbu pour avoir abriter une réunion de préparation du coup et le bistrot a été fermé pour une période de trois mois. Ce qui a confirmé l'hypothèse que ce complot visait les militaires ex-FAB soupçonnés être contre le 3^{ème} mandat de Pierre Nkurunziza.

Le pouvoir du 3^{ème} mandat contesté utilise les instances judiciaires pour réprimer tout citoyen présumé opposant à ce pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Beaucoup de victimes dont des militaires et policiers ex-FAB sont enregistrées dans le pays suite à la tentative avorté de coup d'Etat militaire et au mouvement de contestation d'avril et mai 2015 contre le 3^{ème} mandat qui a violé la Constitution et les Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Le Burundi devient de plus en plus un pays où l'impunité a pris le dessus sur les valeurs de la justice, de l'honneur et du respect à la vie.

Notre bulletin n'a cessé de relever des cas d'injustices envers les présumés opposants politiques et d'impunité des crimes commis par les proches du pouvoir CNDD-FDD. Pour cette période, nous dénonçons le cas de deux travailleurs de la SOSUMO, Philipe Bigirimana et Nicaise Nahimana victimes d'injustice alors qu'ils n'ont commis aucun crime. Il y a lieu de dénoncer encore et toujours l'emprisonnement de ces deux travailleurs arrêtés depuis le 12 décembre 2016, accusés par le parquet de la province Rutana d' « Outrage au chef de l'État et de tentative d'assassinat ». Ils ont été acquittés par le TGI de Rutana et la décision date du 2 janvier 2017 mais se trouvent encore dans la prison suite à un recours du MP devant la Cour d'appel de Bururi. En date du 26 janvier 2017, cette cour est venue en itinérance en province Rutana et les a écoutés mais la décision n'est pas encore connue.

Des cas semblables sont courants dans notre pays où les parquets, sous le poids de la pression politique du parti CNDD-FDD au pouvoir, sont des instruments de répression contre les présumés opposants politiques.

1.6. DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU BURUNDI

Le gouvernement burundais avait tenté de cacher que des burundais sont en train de mourir de faim dans certains coins du pays. Aujourd'hui, il sort de plus en plus de son silence pour avouer que la situation alimentaire des ménages burundais est grave et qu'il convient de leur venir en aide. Ainsi, une personne est morte de faim le matin du 26 janvier 2017 sur la colline de Binyange, commune Rugombo et d'autres victimes ont été signalées en province Bubanza, la semaine passée. Le ministère en charge de la solidarité tente de venir au secours des ménages vulnérables sur des collines des de la commune Rugombo mais est dépassé par le nombre de ménages en besoin d'assistance rapide en nourriture. Les provisions qu'il accorde aux ménages sont insuffisantes et ne constituent pas de solution au problème, selon des analystes. Entre temps, des Imbonerakure en situation de faim imposent des contributions aux ménages qui préfèrent prendre le chemin d'exil vers la RDC et la Tanzanie.

Pour les DDHs qui observent la situation, le pouvoir du CNDD-FDD est plutôt interpellé à prendre des mesures plus durables de bonne gouvernance et de respect des droits humains pour mériter la confiance

des partenaires financiers qui ont toujours intervenus dans des situations de crises économiques et de famine.

La famine a été à l'origine de la mort de 12 personnes dans les communes Gihanga et Bubanza en province Bubanza. Selon des informations recueillies dans cette province, la famine a déjà touché près d'un millier de familles des villages de paix de Muyange I et II, dans les communes Gihanga et Bubanza en province Bubanza et a été à l'origine de la mort d'au moins 12 personnes. Les victimes sont mortes après avoir passé des jours dans un état physique très affaibli par manque de nourriture. Elles auraient pu se rétablir si la nourriture n'avait pas manqué, selon leurs proches.

Des personnes sont enterrées tous les jours dans différents coins du pays après avoir passé dans des centres de soins curatifs où la consommation de médicaments ne peut en aucun cas remplacer la nourriture, selon différentes sources d'information recueillies dans ces structures de soins médicaux.

L'année 2017 a commencé avec des lamentations des citoyens burundais en rapport avec la cherté de la vie due à la montée des prix de première nécessité. Le pouvoir burundais en mal de faire fonctionner ses institutions suite aux sanctions économiques et financières qui pèsent sur lui, a décidé de tout faire pour avoir des fonds. Pour alimenter son budget de fonctionnement, des taxes ont été rehaussées presque partout sur les principaux produits de consommation tels que le sucre, la bière, l'eau et l'électricité, le tarif d'appel téléphonique, le carburant, etc.

En date du 7 janvier 2017, le prix du carburant a été revu à la hausse avec toutes les conséquences qui en découlent. Les hausses des prix du pétrole, du mazout et de l'essence entraînent en effet celle du transport et de tous les autres prix. Le mazout et l'essence coûtent désormais 2100 fbu, le pétrole à 1800 fbu alors qu'ils coûtaient respectivement 2000 fbu pour l'essence et le mazout, 1700 fbu pour le pétrole. Daniel Mpitabakana du ministère de commerce qui a annoncé les nouveaux prix, précise que c'est une réponse à la mesure décidée par le gouvernement burundais de monter des taxes pour combler le vide dans le budget national exercice 2017.

Consécutivement à la hausse du prix à la pompe, les prix de transport ont suivis la cadence entraînant la hausse de tous les autres prix des produits de première nécessité. La BRARUDI n'a pas tardé à rehausser les prix de ses produits les plus consommés.

Des observateurs du contexte sociopolitique et économiques burundais dénoncent l'irresponsabilité politique du pouvoir CNDD-FDD qui n'a cessé de se préoccuper des intérêts du parti au détriment des intérêts collectifs de la société burundaise. Au lieu de chercher à assainir le contexte politique, le choix politique adopté est de continuer à asphyxier le peuple burundais en difficulté de survie alimentaire depuis la crise du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

La situation de crise économique et de famine consécutive au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza explique des départs des ménages burundais vers les pays voisins à la recherche de la survie.

En province Rutana, 18 ménages de la colline Murembera, zone Gakungu et 7 autres ménages de la colline Nkurye, en zone Giharo et commune Giharo ont quitté leurs collines et commune d'origine fuyant la famine. Selon des sources sur place, ils sont tous partis en Tanzanie pour chercher de la nourriture dans les camps de réfugiés installés sur place. La même source témoigne que la faim fait rage en commune Giharo. Malheureusement, les autorités en République Unie de la Tanzanie refusent d'accueillir les réfugiés ces derniers jours.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVERES

Trois corps sans vie retrouvés en Mairie de Bujumbura

En date du 29 janvier 2017, un corps sans vie d'un homme non identifié, a été retrouvé au quartier X de la zone urbaine Ngagara, en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, cet homme était déshabillé de la partie supérieure et tué par balle au niveau de la tête. Ce cadavre a été évacué par la police de protection civile. Deux autres corps sans vie ont été repêchés dans le lac Tanganyika, au niveau du quartier Kibenga, précisément dans les eaux des plages communément appelées « La Costa Beach et Saga Vodo », situés en zone urbaine Kinindo, Mairie de Bujumbura. L'administration s'est précipitée de confirmer qu'il s'agissait des corps des pêcheurs de Gatumba sans avoir fait d'enquêtes. Ces cadavres sont retrouvés dans un contexte où le pays enregistre de plus en plus de personnes victimes de disparitions forcées inquiétantes. L'administration publique se hâte d'enterrer ces corps pour cacher le crime devenu un secret de polichinelle.

II.2. JUSTICE POPULAIRE

Appel à une justice populaire en province Cankuzo

Selon une information parvenue à notre rédaction en date du 28 janvier 2017, Béatrice Nibitanga, administrateur de la commune Cendajuru, province Cankuzo a appelé à une justice populaire contre des voleurs pris en flagrant délit dans sa commune. Selon notre source, il l'a déclaré au cours d'une réunion qu'il a tenue à l'intention des cadres et leaders des communautés, chefs de collines et autres fonctionnaires. Elle a publiquement incité les gens à tuer tout voleur qui sera attrapé en flagrant délit. Les gens qui participaient à cette réunion ont été bouleversés par ces déclarations en murmurant dans la salle que de tel discours ne devraient pas sortir de la bouche d'un administrateur ou d'une autorité qui que ce soit. Pour certains, les autorités administratives sont impliquées dans la complicité des gens qui sont tués par leurs voisins ou par les Imbonerakure, soi-disant qu'ils sont des bandits, des faiseurs de pluie ou sorciers ou soit qu'ils sont simplement des opposants politiques. Ce discours est inquiétant dans un contexte politique où les opposants politiques sont accusés de « voleurs à mains armées », selon des DDHs.

II.3. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Des marches manifestations organisées dans plusieurs coins du pays

Le pouvoir du CNDD-FDD a organisé samedi le 28 janvier 2017 des marches manifestations publiques dans plusieurs coins du pays. L'objectif de ces manifestations était de fustiger les rapports de droits de l'homme produits par des ONGs nationales et internationales, surtout la récente résolution prise par le parlement européen qui recommande au conseil de sécurité des Nations Unies et à la CPI à mener des enquêtes fouillées sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Nos rapporteurs sur place ont dénoncé des injures et des slogans qui incitaient à la haine et à la révolte contre des partis d'oppositions et des organisations de droits de l'homme en l'occurrence la ligue Iteka, la FIDH et HRW.

Il y a eu des manifestations publiques notamment en Mairie de Bujumbura, en province Makamba où le président du sénat était lui-même arrivé, dans les rues du chef-lieu de province Cankuzo, au chef-lieu de la commune Matana, province Bururi mais aussi en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural.

Une personne tuée en commune Mutambu, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 25 janvier 2017, le nommé Bigirimana a été tué sur la colline et zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rural. La victime aurait été fusillée par une personne en tenue militaire qui l'a accusée d'avoir allumée une lampe torche sur lui.

Une personne tuée en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 27 janvier 2017, vers le soir, Bonaventure Ntakabanyura a été blessé par une grenade puis tué à coups de poignard sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro. Selon des sources sur place, un groupe d'hommes armés non identifié est entré de force dans son enclos à l'aide d'une grosse pierre. Ils sont entré dans sa chambre, ont fait sortir son épouse et l'ont ligoté. Ils ont lancé une grenade dans sa chambre et ont achevé Bonaventure Ntakabanyura à coups de couteaux. Les voisins n'ont pas pu intervenir car ils avaient fermés toutes les portes de la maison.

Des séances de formation paramilitaires en commune Rutana, province Rutana

Des séances de formation paramilitaires ont été dénoncées dans beaucoup de coins de notre pays par des organisations de droits de l'homme. En province Rutana, ces mouvements n'avaient pas été signalés. Après des opérations de formations paramilitaires en commune Giharo, des informations recueillies sur place nous indiquent que des séances de formations des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir ont été observées en date du 21 janvier 2017, vers 10 heures, sur le terrain de football situé en zone Gitaba, commune Rutana, province de Rutana tout près de la rivière Muyovozi.

Menaces et intimidations au site des déplacés de Mutaho, province de Gitega.

Le lendemain de l'incident de Mukoni en province Muyinga qui a été suivie par une vague d'arrestations de plusieurs militaires, la police et les Imbonerakure ont fait circulé des rumeurs que ceux qui ont attaqué à Muyinga provenaient du site des déplacés de Mutaho. Le matin du 25 janvier 2017, les habitants de ce site se sont retrouvés ceinturés par la police du commissariat de Gitega qui disait être à la recherche des rebelles. Ces déplacés de guerre de 1993 à majorité de la composante sociale Tutsi dénoncent des intimidations dont ils sont victimes et préviennent un probable plan d'extermination en préparation. Signalons que plusieurs sites de déplacés de guerre dans le pays subissent des menaces d'extermination de la part des Imbonerakure et des policiers.

Fouille perquisition en zone urbaine Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 24 janvier 2017, le quartier de Mutakura, Mairie de Bujumbura, a été encerclé par des policiers qui ont procédé par après à la vérification des cahiers de ménages. La population de ce quartier dénonce le fait que ces cahiers sont exigés seulement aux habitants des quartiers dits contestataires du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Elle est lassée par ce genre d'opérations qui sont devenues comme une forme d'intimidation policière, ce qui fait grandement peur aux victimes qui pensent qu'un plan d'exécutions sommaires serait en préparation.

Une journaliste empêchée de travailler en province Karusi

En date du 24 janvier 2017, Raissa Liliane Inamahoro, journaliste à la VOA et Elsa Kagwiza, stagiaire de la même radio ont été obligées de quitter la province sur ordre du gouverneur de Karusi, Carinie Mbarushimana. Les journalistes étaient parties pour faire des reportages sur la famine et l'impact des pluies torrentielles qui se sont abattues dans plusieurs localités de cette province.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'enlèvements, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement. Des cas de disparitions forcées, de tortures et d'arrestations constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

Ce numéro relève les cas d'arrestation, de tortures et d'assassinats à l'endroit des militaires ex-FAB suite à l'incident de la soi-disant attaque contre le camp militaire de Mukoni en province de Muyinga.

La Ligue Iteka déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur dans le pays mais qui restent impunis au moment où des présumés opposants du parti au pouvoir subissent des châtements impitoyables.

Elle est inquiète par la déstabilisation économique des ménages burundais suite à la hausse démesurée des taxes et des prix des produits de première nécessité dans le but de nourrir le budget de fonctionnement des institutions au détriment de la survie alimentaire et économique du peuple burundais. Ces mesures qui font suite à un laissé-pour-compte des ménages burundais a entraîné la famine dans le pays où certains citoyens préfèrent prendre le chemin d'exil pendant que d'autres tombent malades et meurent suite au manque de nourriture.

Les provisions que le pouvoir accorde en guise d'assistance humanitaire aux ménages sont en quantité insuffisante et ne constituent pas de solution au problème de famine. Il est plutôt interpellé à prendre des mesures plus durables de bonne gouvernance et de respect des droits humains pour mériter la confiance des partenaires financiers qui sont toujours intervenus dans des situations de crises économiques et de famine.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;

- De mettre fin le plan de diviser les corps de défense et sécurité ;
- De faire respecter le CPP pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De mettre fin aux mesures excessives de montée des taxes qui aggravent la situation économique déjà précaire des ménages burundais ;
- De choisir la voie de la paix et de la recherche d'une paix durable au risque de mettre le pays à feu et à sang, ce qui met en danger tout le peuple burundais y compris certains membres du parti au pouvoir qui croient être à l'abri du mal ;
- De prendre des mesures plus durables de bonne gouvernance et de respect des droits humains pour mériter la confiance des partenaires financiers qui sont toujours intervenus dans des situations de crises économiques et de famine, au lieu de chercher à chaque instant à faire un bras de fer inutile.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

E) A l'PEAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;

- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.